

Madame, Monsieur,

Vous habitez Salon-de-Provence, Département des Bouches-du-Rhône, 13. Vous allez choisir, dimanche 22 mars, vos conseillers départementaux pour les 2 nouveaux cantons créés par la réforme territoriale : Salon 1 pour les parties nord et est de la ville, Salon 2 pour l'ouest et le sud de Salon-de-Provence.

Désigner ceux qui vous représentent au Conseil départemental est un vote important qui concerne votre vie quotidienne, du carnet de santé des nouveaux nés au versement de l'allocation d'autonomie pour les anciens. A chaque étape de la vie, ce pouvoir local agit.

Candidats écologistes et d'une gauche rassemblée et sincère, nous voulons œuvrer pour une politique départementale porteuse de justice sociale qui fasse contre-pied aux politiques publiques actuelles inadaptées.

Nous avons la conviction que l'écologie est un enjeu de société. Le respect de notre territoire est notre priorité : nous voulons préserver les terres fertiles, la biodiversité et les paysages des Alpilles au Pays Salonais, de la Crau au Val de Cuech.

Il est temps de prendre en compte la menace du changement climatique sur notre santé et de protéger les plus vulnérables. Nous faisons le constat que les politiques d'austérité augmentent les inégalités et la pauvreté. Pour créer des emplois qui font tant défaut dans ce canton, nous voulons promouvoir la transition écologique qui permettra à nos territoires de sortir de l'impasse économique dans laquelle ils se trouvent.

Alors portons ensemble nos valeurs de démocratie de proximité, de transparence et de loyauté dans la gestion du Département!

Qui d'autres, que des élus engagés pour l'écologie et sincèrement à gauche, seront à même de faire aboutir ces chantiers et de s'engager pour vous au quotidien ?

Nous nous engageons à ne pas cumuler plusieurs mandats et à combattre les pratiques clientélistes.

C'est tout le sens des candidatures que nous vous présentons :

Isabelle Urban et Patrick Vella, titulaires et leurs remplaçants, Francesca Tachet-Thenint et Julien Donnat

Asdin Bendjeddou et Hélène Taglioni, titulaires et leurs remplaçants- Gérard Géron et Hélène Haensler

Soutenez des candidats qui, élus, vous soutiendront.

En votant pour nous dès le premier tour, vous ferez le choix d'une politique départementale forte de plus d'ÉCOLOGIE, plus de TRANSPARENCE et moins d'AUSTÉRITÉ.

Nous agirons pour mieux vivre ensemble en mettant notre expérience et notre savoir-faire au service des habitants et des projets innovants. Nous voulons agir loc<mark>alement au quotidien pour une société écologique et solidaire qui prend soin de son avenir et de celui</mark> de ses enfants.

Les candidats

Les remitoires de l'élection

Saion 1/Aurelle, Les Baux-de-Provence, Eygallères, Eygulères, Fontvielle, Lamanon, Mas-Blanc-des-Alpilles, Maussane-les-Alpilles, Mouriès, Orgon, Paradou, Saint-Étiennedu-Grès, Saint-Remy-de-Provence, Senas, et la partie de la commune de Salon-de-Provence située à l'est d'une ligne définie par l'aire des voies et limites suivantes depuis la limite territoriale de la commune de Lamanon, route départementale 538, chemin de la Lauze, ligne droite perpendiculaire au chemin de la Lauze tracée jusqu'à l'extrémité de l'aisee de l'Elissero, allée de Ponentau (exclue), avenue du Vent-Larg (exclue), avenue du Vent-Larg (exclue), avenue du Vent-Larg (exclue), avenue de Ventouresco (exclue), route de l'aise de Vent-Large (exclue), avenue de Ventouresco, avenue de Lattre-Van-Gogh (incluse), impasse des Tourescois, avenue de Lattre-de-Tassigny, avenue de l'Efolie-du-Berger (exclue), rue de l'aise de l'aise du Vent-Large (incluse), impasse des la Draisine, chemin des Jardins, boulevard Winston-Churchill, boulevard des Bressons, rue de l'Eyssado, rue Claude-Debussy et son prolongement jusqu'à la route d'Eygulères, route d'Eygulères, boulevard Ledru-Rollin, montée de la Transhumance, rue des Alliés, boulevard David, place Porte-Cour de Verdun, cours Victor-Hugo, cours Gimon, aiée de Craponne, chemin du Vallon, passage longeant la résidence Clei-de-Provênce, rue Antoine-de-Saint-Exupéry, avenue Georges-Guynemer, rond-point de l'Ecole-de-l'Air, route départementale 572, jusqu'à la limite territoriale de la commune de Pélissanne. Saion 2/ Grans, Miramas, Saint-Martin-de-Crau et la partie de la commune de Saion-de-Provence non comprise dans le canton de Saion-de-Provence-1.



Infos pratiques:

10, rue des Hortensias 13300 Salon-de-Provence - Tél. 0646192439 - Mail : team26eelv@gmail.com SALON 2

